

## Avis d'appel public à la concurrence

### **Pouvoir adjudicateur :**

Désignation :

Mairie d'Aniane  
Hôtel de ville  
BP N°11  
34150 ANIANE  
Téléphone : 04.67.57.01.40  
Fax : 04.67.57.70.85  
Adresse internet : <http://wwwville-aniane.com>  
E-Mail : [ville-aniane@wanadoo.fr](mailto:ville-aniane@wanadoo.fr)  
Statut : Commune  
Activité(s) principale(s) :

1. Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

### **Objet du marché :**

Maîtrise d'œuvre des travaux de mise aux normes des vestiaires du complexe sportif du pré de la ville - Maîtrise d'œuvre des travaux de mise aux normes des vestiaires du complexe sportif du pré de la ville

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

L'avis concerne un marché à procédure adaptée.

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de services : Services courants hors services sociaux, spécifiques et juridiques

La partie de l'enveloppe financière affectée aux travaux (Co) par le maître de l'ouvrage est égale à **177 000.00 euros hors taxes**.

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

Dévolution en marché unique.

La mission est constituée des éléments suivants :

1. Avant-projet sommaire (APS) ;
2. Avant-projet définitif (APD) ;
3. Etudes de projet (PRO) ;
4. Assistance au maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT) ;
5. Etudes d'exécution et de synthèse (EXE) ;
6. Direction d'exécution des contrats de travaux (DET) ;
7. Ordonnancement, coordination et pilotage (OPC) ;
8. Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR) ;

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Durée prévisionnelle du marché : 8 mois

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Il n'est pas prévu d'avance.

### **Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :**

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat

sont:

- 1. Capacité économique et financière :**
2. Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
- 3. Capacité technique et professionnelle :**
4. Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.
5. Acceptation de références en fournitures et services datant de plus de trois ans
6. Titres d'études et professionnels exigées du prestataire de services ou du contractant lui-même
7. L'architecte devra être titulaire d'un titre d'architecte ou d'un titre équivalent délivré par un Etat de l'union européenne, il devra avoir la capacité juridique de déposer un permis de construire conformément au droit de l'urbanisme français

**Présentation de candidature sous forme de DUME:**L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) en lieu et place des documents mentionnés à l'article 48 du décret relatif aux marchés publics.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel doit remplir un DUME.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel, mais qui recourt aux capacités d'une ou de plusieurs autres entités, doit veiller à ce que l'acheteur reçoive à la fois son DUME et un DUME distinct contenant les informations pertinentes pour chacune des entités auxquelles il fait appel ; à savoir les informations demandées dans les sections A et B de la partie II et la partie III, dûment rempli et signé par les entités concernées et dans la mesure où cela est pertinent, au vu des capacités auxquelles l'opérateur économique a recours, les parties IV et V.

En cas de candidature sous forme de groupement d'opérateurs économiques, un DUME distinct indiquant les informations requises au titre des parties II à V doit être remis pour chacun des opérateurs économiques participants.

#### **Prestations réservées**

Les prestations du marché sont réservées en vertu des dispositions administratives suivantes :  
Concernant le ou les architectes : Loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation.

#### **Procédure : MAPA ouvert**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans les documents de la consultation.

#### **Renseignements d'ordre administratif :**

Numéro de référence du marché : MO2016/Travaux de mise aux normes vestiaires complexe sportif

La présente consultation est une consultation initiale.

*Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/04/2016*

*Date limite de réception des offres : 16/05/2016 à 12:00*

Les candidats peuvent demander des renseignements au plus tard avant le 11/05/2016, par une demande écrite ou par courriel.

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Le dossier de consultation est remis gratuitement.

#### **Modalités essentielles de financement et de paiement :**

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

#### **Avis périodique :**

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :** Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

1. en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
2. en qualité de membre de plusieurs groupements.

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Montpellier

**Conditions de remise des candidatures**

Pour les candidats transmettant leur candidature par voie électronique, il est fait application des dispositions de l'arrêté pris en application de l'article 42 du décret relatif aux marchés publics.

En dehors de l'hypothèse de la copie de sauvegarde accompagnant une transmission électronique, les candidatures sont transmises en une seule fois. Si plusieurs candidatures sont successivement transmises par un même candidat, seule la dernière reçue par voie électronique est ouverte par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des candidatures.

La transmission dématérialisée est effectuée via le profil d'acheteur suivant : <http://collectivité territoriale>  
Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

Les documents relatifs à la candidature seront signés par le candidat dans les conditions fixées par l'arrêté prévu au I de l'article 42 du décret relatif aux marchés publics. **Sur un support papier et adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal.** La présentation sur un support physique électronique n'est pas autorisée, sauf en ce qui concerne la copie de sauvegarde accompagnant une transmission électronique.

Les candidatures devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites indiquées ci-avant.

**Profil d'acheteur :** <https://www.marches-securises.fr>

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard avant le 11/05/2016, une demande écrite ou par courriel à :

**Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :**

1. pour les renseignements d'ordre administratif :

Mairie d'Aniane  
Adresse : Hôtel de ville  
BP N°11  
34150 ANIANE  
Tél : 04.67.57.01.40  
Fax : 04.67.57.70.85  
Mél : [sg.aniane@gmail.com](mailto:sg.aniane@gmail.com)  
Adresse Internet : <http://wwwville-aniane.com>

**Adresse de remise des offres :**

Mairie d'Aniane  
Adresse : Hôtel de ville  
34150 ANIANE